

**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020**  
**PROCES VERBAL**

L'an deux mille Vingt, le Vendredi Dix Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

**Date de convocation** : 6 juillet 2020

**Nombre de membres élus** : 23

**Nombre de membres convoqués** : 23

**Présents** : (20) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. MONTAGARD Monique. BRAQUET Jean-Pierre. AGNELLI Eva. JAUME François. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. FROGER-DROZ Daisy. BONNAVENTURE Magali. BOULON Marc. BELLENGER Elisabeth. DAVID-MESSILLIER Patrick. AUGIER Magali. MICHELIER Pierre. MARCELLIN Valérie. MORARD Christian. MEYNARD Delphine. BRUN Jean-Pierre. DAUTEL Gilles.

**Absents ayant donné procuration** (2) : ENDERLIN François (procuration à Valérie MICHELIER). LANTENOIS Geoffrey (procuration à Richard BONNAVENTURE)

**Absents (0)** :

**Absents excusés** : (1) DUPRE-DEMORY Stéphanie

**Secrétaire de Séance** : Eva AGNELLI

**Assistait également à la réunion** : Mme Laurence BIGOTTE, Directrice Générale des Services

- **Nomination d'un secrétaire de séance** : Eva AGNELLI
- **Approbation du procès verbal de la séance du 3 juillet 2020** : adopté à l'unanimité

**DECISIONS** : néant

**INFORMATIONS** :

- **lettre de démission de Madame DEMORY-DUPRES Stéphanie**
- **occupation du domaine public : gratuité pour les marchands ambulants (marché), à compter de ce jour et jusqu'à la fin de l'année 2020**

**DELIBERATIONS** :

**1) ELECTION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS en vue des Elections sénatoriales (VM)**

Vu le Décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2020, fixant les modes de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner le 10 juillet, par commune, en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020,

Les conseils municipaux des communes de Vaucluse doivent procéder à l'élection des délégués.

Dans les communes de 1000 à 9000 habitants, la désignation des délégués a lieu simultanément sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque liste de candidats doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les PV doivent être transmis impérativement de façon dématérialisée à la Préfecture le Vendredi 10 juillet au plus tard à 20 heures et déposés à la Préfecture au plus tard le lundi 13 juillet à 16 heures 30.

Pour Caromb, le nombre de délégués titulaires est fixé à 7 et le nombre de suppléants est fixé à 4.

Nombre de listes déposées : 1 « CAROMB D'ABORD »

Le Maire est Président pour le scrutin

Un conseiller municipal est secrétaire

4 conseillers les 2 plus âgés et les 2 les plus jeunes sont membres du Bureau

Pour signature des PV (annexer les blancs et nuls)

Sont élus à la majorité les délégués titulaires et suppléants proposés par la liste « Caromb d'Abord » : 22 pour et 4 abstentions

## **2) INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS A COMPTER DU 4 JUILLET 2020 (OM)**

Madame le Maire informe que les fonctions d'élu local donnent droit à une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe, au Maire, Adjoints et conseillers titulaires d'une délégation et aux autres conseillers municipaux (articles L.2123-23, 24 et 24-1 du CGCT). **Un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'Assemblée Délibérante sera joint à la présente délibération.**

Considérant que la commune appartient à la strate de 1 000 à 3 499 habitants,

Considérant le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints (montant indemnité maximale du Maire et du produit de l'indemnité maximale des Adjoints multiplié par le nombre des Adjoints) qui s'élève à la somme de **6 627,53** euros,

Considérant la proposition de Madame le Maire de réduire cette enveloppe, par volonté de réaliser des économies sur les frais de fonctionnement de la collectivité, étant ici précisé que le montant de l'enveloppe pourra être augmenté dans la limite de cette somme de 6 627,53 euros,

Il est proposé :

- de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :
  - l'indemnité du Maire : 43,71% de l'indice brut maximal 1022 (majoré 830)
  - + le produit de 10,29 % de l'indice brut maximal 1022 (majoré 830) par le nombre d'Adjoints
  - + le produit de 5,15% de l'indice brut maximal 1022 (majoré 830) par le nombre de conseillers délégués

- de fixer l'enveloppe financière mensuelle au montant de **5 102,87** euros brut de la manière suivante :
  - l'indemnité du Maire : 43,71% de l'indice brut maximal 1022 (majoré 830), soit 1700,05 euros brut
  - + le produit de 10,29 % de l'indice brut maximal 1022 (majoré 830) par le nombre d'Adjoints, soit 2 401,32 euros brut
  - + le produit de 5,15% de l'indice brut maximal 1022 (majoré 830) par le nombre de conseillers délégués, soit 1 001,50 euros brut
  
- de verser à **compter du 4 Juillet 2020**, le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints ou Conseillers Municipaux titulaires d'une délégation, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :
  - Madame MICHELIER Valérie, Maire : **43,71%** de l'IB 1022 (majoré 830)
  - Monsieur METZGER Olivier, 1<sup>er</sup> Adjoint : **10,29%** de l'IB 1022 (majoré 830)
  - Madame FROGEZ-DROZ Daisy, 2<sup>ème</sup> Adjoint : **10,29%** de l'IB 1022 (majoré 830)
  - Monsieur BRAQUET Jean-Pierre, 3<sup>ème</sup> Adjoint : **10,29%** de l'IB 1022 (majoré 830)
  - Madame MASSONNET Christine, 4<sup>ème</sup> Adjoint : **10,29%** de l'IB 1022 (majoré 830)
  - Monsieur BONNAVENTURE Richard, 5<sup>ème</sup> Adjoint : **10,29%** de l'IB 1022 (majoré 830)
  - Madame AGNELLI Eva, 6<sup>ème</sup> Adjointe : **10,29%** de l'IB 1022 (majoré 830)
  - Monsieur BOULON Marc, conseiller délégué : **5,15%** de l'IB 1022 (majoré 830)
  - Monsieur DAVID-MESSILLIER Patrick, conseiller délégué : **5,15%** de l'IB 1022 (majoré 830)
  - Monsieur ENDERLIN François, conseiller délégué : **5,15%** de l'IB 1022 (majoré 830)
  - Monsieur MICHELIER Pierre, conseiller délégué : **5,15%** de l'IB 1022 (majoré 830)
  - Madame MONTAGARD Monique, conseiller délégué : **5,15%** de l'IB 1022 (majoré 830)
  
- d'inscrire au budget les crédits correspondants, étant ici précisé que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires

Délibération adoptée à la majorité : 4 abstentions : MORARD Christian. MEYNARD Delphine. BRUN Jean-Pierre. DAUTEL Gilles

La séance est levée à 19 heures 15

Madame le Maire,

Valérie MICHELIER